



# Fonds d'aide aux petites entreprises du Réseau de résilience des entreprises canadiennes

## Conditions du programme de subvention

Dernière mise à jour : le 29 mai 2020

La Chambre de commerce du Canada (« **Société** », « **nous** » ou « **notre** ») gère certains programmes de subventions (le « **Programme** de subventions ») au nom de tiers fournisseurs de subventions (chacun, un « **fournisseur** de subventions », et avec la Société, les « **Entités** du programme ») pour soutenir les petites entreprises admissibles qui ont besoin d'aide en raison des effets économiques négatifs du Coronavirus (COVID-19) sur leur petite entreprise.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS DU PROGRAMME DE SUBVENTION (« **CONDITIONS DE SUBVENTION** »).

LES PRÉSENTES CONDITIONS DE SUBVENTION CONSTITUENT UN CONTRAT JURIDIQUE ENTRE VOUS ET LES ENTITÉS DU PROGRAMME ET RÉGISSENT VOTRE DEMANDE ET VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION (COLLECTIVEMENT, LES « **SERVICES** »). EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « J'ACCEPTÉ » ET/OU EN SOUMETTANT UNE DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE :

- (1) VOUS AVEZ LU, COMPRIS ET ACCEPTÉ D'ÊTRE LIÉ PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS DE SUBVENTION ET PAR TOUTES LES DÉCISIONS DES ENTITÉS DU PROGRAMME ET DE TOUT JUGE, COMITÉ DE CONFORMITÉ, COMITÉ DE SÉLECTION OU AUTRE RESPONSABLE DU PROGRAMME NOMMÉ PAR LES ENTITÉS DU PROGRAMME CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION ET L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS, QUI SERONT DÉFINITIVES À TOUS ÉGARDS;
- (2) VOUS ÊTES ÂGÉ D'AU MOINS DIX-HUIT (18) ANS ET AVEZ ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS VOTRE JURIDICTION DE RÉSIDENCE;
- (3) VOUS N'ÊTES PAS UN FONCTIONNAIRE OU UN ANCIEN FONCTIONNAIRE, NI UN MEMBRE DU MÉNAGE OU DE LA FAMILLE (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS) D'UN FONCTIONNAIRE;
- (4) VOUS N'ÊTES NI SITUÉ NI EN ACTIVITÉ DANS UN PAYS FAISANT L'OBJET DE SANCTIONS GLOBALES (ACTUELLEMENT CUBA, IRAN, CORÉE DU NORD, SOUDAN), SYRIE, VENEZUELA, et RÉGION DE CRIMEA DE L'UKRAINE), NOR ÊTES-VOUS ÉNUMÉRÉS OU RÉCLUSIFS SUR TOUTE LISTE DE PARTIES REFUSÉES OU SANCTIONNÉES PUBLIÉE PAR LES ÉTATS-UNIS OU LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES DE L'UE; ET
- (5) VOUS ÊTES AUTORISÉ À CONCLURE LES PRÉSENTES CONDITIONS DE SUBVENTION PERSONNELLEMENT OU EN TANT QUE « **REPRÉSENTANT** » DE L'ENTITÉ DES PETITES

ENTREPRISES POUR LAQUELLE VOUS SOUMETTEZ UNE DEMANDE, ET VOUS ENGAGEZ LÉGALEMENT CETTE ENTITÉ (ET ÊTES TENU DE LE FAIRE) À RESPECTER LES PRÉSENTES CONDITIONS DE SUBVENTION.

**SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS D'ÊTRE LIÉ PAR CES CONDITIONS DE SUBVENTION, VOUS NE POUVEZ PAS ACCÉDER OU UTILISER CE SITE WEB OU LES SERVICES OU PARTICIPER DE TOUTE AUTRE MANIÈRE AU PROGRAMME DE SUBVENTION.**

**VEUILLEZ NOTER QUE LA SECTION 10 DE CES CONDITIONS D'OCTROI LES CONDITIONS CI-DESSOUS CONTIENNENT DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LA MANIÈRE DONT LES RÉCLAMATIONS QUE VOUS ET NOUS AVONS L'UN CONTRE L'AUTRE SONT RÉSOLUES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE RÉCLAMATION QUI A SURGI OU A ÉTÉ REVENDIQUÉE AVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CES CONDITIONS. EN PARTICULIER, VOUS NE SEREZ AUTORISÉ À POURSUIVRE DES RÉCLAMATIONS ET À DEMANDER RÉPARATION CONTRE NOUS QUE SUR UNE BASE INDIVIDUELLE, ET NON EN TANT QUE DEMANDEUR OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS LE CADRE D'UNE ACTION OU D'UNE PROCÉDURE COLLECTIVE OU REPRÉSENTATIVE.**

Votre utilisation et votre participation à certains services peuvent être soumises à des conditions supplémentaires, y compris, sans limitation, certaines conditions des fournisseurs de subventions et la [politique de confidentialité](#) du programme de subventions (collectivement, « **termes supplémentaires** »).

Si les présentes Conditions d'octroi sont incompatibles avec les Conditions supplémentaires, les Conditions supplémentaires auront préséance en ce qui concerne ce service. Les présentes Conditions d'octroi et toutes les Conditions supplémentaires applicables sont collectivement désignées dans les présentes par le terme « **Conditions** ».

VEUILLEZ NOTER QUE LES CONDITIONS PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES À TOUT MOMENT PAR LES ENTITÉS DU PROGRAMME, À LEUR SEULE DISCRÉTION. Lorsque des modifications sont apportées, la société mettra une nouvelle copie des conditions de subvention à disposition sur le site Web et toute nouvelle condition supplémentaire sera disponible sur le site Web à partir du service concerné ou par son intermédiaire. Nous mettrons également à jour la date de « Dernière mise à jour » en haut des Conditions d'octroi. Les entités du programme peuvent vous demander de donner votre consentement aux conditions mises à jour d'une manière spécifique avant d'autoriser la poursuite de l'utilisation des services. Si vous n'acceptez pas une ou plusieurs modifications après avoir reçu une notification de ces modifications, les entités du programme peuvent, à leur seule discrétion, vous demander de cesser d'utiliser les services. Dans le cas contraire, votre utilisation continue des Services ou votre participation au Programme de subvention constitue votre acceptation de ce(s) changement(s). VEUILLEZ CONSULTER RÉGULIÈREMENT LE SITE WEB POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS EN

VIGUEUR À CE MOMENT-LÀ. LE PROGRAMME DE SUBVENTION EST SOUMIS À TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES ET EST NUL LÀ OÙ IL EST INTERDIT.

## 1. Services aux entreprises.

**1.1 En général.** Les services permettent aux petites entreprises éligibles (« **demandeurs** ») de présenter une demande au programme de subventions. Au cours du processus de demande, la société posera des questions aux demandeurs pour déterminer leur éligibilité au programme de subvention. Nous nous associons à des fournisseurs de subventions pour vous fournir la subvention, mais nous ne sommes pas une institution financière (c'est-à-dire que nous ne sommes pas une banque ou un prêteur).

**1.2 Admissibilité.** Le programme de subvention est destiné à soutenir certaines petites entreprises des États-Unis d'Amérique qui ont besoin d'aide en raison des effets économiques négatifs du coronavirus (COVID-19). Pour être éligible au programme de subvention, les candidats peuvent être tenus de réussir une vérification des antécédents et être un représentant d'une entreprise à but lucratif qui :

- a) est actuellement membre en règle d'une chambre de commerce ou d'une association commerciale ou industrielle qui est membre du Réseau de résilience des entreprises canadiennes;
- b) du 1er mars 2020 au moment de la soumission de la demande, emploie au moins deux (2) et au plus cinquante (50) personnes à temps plein ou à temps partiel;
- c) n'est pas un non-résident du Canada aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- d) est enregistré, constitué ou prorogé en vertu de la législation du Canada ou d'une province ou d'un territoire du Canada;
- e) a été affecté négativement par le Coronavirus (COVID-19) et;
- f) n'a pas reçu plus de 1 000 \$ de subventions non gouvernementales liées au Coronavirus (COVID-19);
- g) n'est pas soumis (i) à des procédures en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada) ou de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), ou (ii) à des privilèges ou charges statutaires ou judiciaires;
- h) au 1er mars 2020, n'avait pas de dette en cours supérieure à 100 000 \$ (à l'exclusion des dettes liées au bail ou à l'hypothèque de l'entreprise, aux salaires actuels, à la ligne de crédit des comptes clients ou à la dette de risque);
- i) ne promeut pas, ne vend pas ou n'annonce pas de produits, d'idées ou de services qui ne sont pas conformes à toutes les lois, tous les actes, tous les règlements, toutes les règles et toutes les ordonnances applicables;
- j) n'est pas sous enquête gouvernementale en cours ni partie à une affaire civile ou pénale;
- k) n'a pas été tenu responsable ou condamné dans une affaire civile ou pénale;
- l) est en activité continue depuis 2 ans le 1er mars 2020;
- m) maintient un site Web et/ou une autre présence numérique;

- n) a déclaré un revenu annuel compris entre 150 000 \$ CAD et 5 000 000 \$ CAD dans sa dernière déclaration d'impôts, fourni conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), pour sa dernière fin d'année fiscale;
- o) n'est pas détenue (en tout ou en partie) par des personnes qui sont des employés des entités du programme (y compris les filiales et sociétés affiliées respectives des entités du programme [tel que défini dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*]) ou une personne engagée dans l'administration, la sélection ou le processus de jugement pour ce programme de subvention, ni par des membres de leur famille ou de leur ménage; et
- p) n'a pas employé à un moment quelconque depuis 2 ans le 1er mars 2020 :
  - (i) aucune personne qui est ou était un employé des entités du programme (y compris leurs filiales et sociétés affiliées respectives [tel que défini dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*]);
  - (ii) aucune personne impliquée dans l'administration du programme de subventions;  
ou
  - (iii) aucun membre de sa famille ou de son ménage

(collectivement, les éléments énoncés aux points a) à q) sont ci-après dénommés les « **conditions d'éligibilité** »).

Les entités du programme peuvent mettre à jour les conditions d'éligibilité à tout moment, à leur seule discrétion. Aux fins de ce programme de subvention, le terme « **membres de la famille** » est défini comme tout conjoint, partenaire, parent, tuteur légal, enfant, frère, sœur, grand-parent, petit-enfant ou beau-parent.

**1.3 Aucune garantie pour les demandeurs.** L'UTILISATION DE NOS SERVICES NE GARANTIT PAS QU'UN CANDIDAT POURRA PARTICIPER AU PROGRAMME DE SUBVENTION ET RECEVOIR UNE SUBVENTION, ET/OU QU'UN CANDIDAT SERA APPROUVÉ POUR UNE SUBVENTION D'UN CERTAIN MONTANT. UNE DÉTERMINATION DE L'ÉLIGIBILITÉ N'ENTRAÎNE PAS AUTOMATIQUEMENT L'APPROBATION D'UNE SUBVENTION ET TOUS LES DEMANDEURS ÉLIGIBLES NE PEUVENT PAS RECEVOIR DE SUBVENTIONS. AFIN DE DÉTERMINER SI VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ, LA SOCIÉTÉ VOUS DEMANDERA CERTAINES INFORMATIONS HISTORIQUES ET FINANCIÈRES QUE NOUS POUVONS PARTAGER AVEC LES FOURNISSEURS DE SUBVENTIONS ET/OU DES TIERS POTENTIELS. EN SOUMETTANT DES RÉPONSES À CES INFORMATIONS, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE NOUS PUISSIONS EFFECTUER, ET/OU UTILISER CES INFORMATIONS POUR QU'UN OU PLUSIEURS TIERS EFFECTUENT UNE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS, ET QUE LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS DU CANDIDAT PUISSE ÊTRE UTILISÉE POUR VÉRIFIER L'ÉLIGIBILITÉ À PARTICIPER AU PROGRAMME DE SUBVENTION ET POUR CONFIRMER VOTRE IDENTITÉ AFIN D'ÉVITER LES TRANSACTIONS FRAUDULEUSES EN VOTRE NOM.

**1.4 Données de la demande.** En remplissant et en soumettant une demande de participation au programme de subvention, le demandeur accepte de :

- a) fournir des informations vraies, exactes, actuelles et complètes sur le demandeur, comme demandé par la société; et
- b) maintenir et mettre à jour rapidement ces données ou informations, si nécessaire, pour qu'elles restent vraies, exactes, actuelles et complètes.

Si une information fournie par le Demandeur est fausse, inexacte, non actuelle ou incomplète, nous avons le droit de mettre fin à votre demande de participation au Programme de subvention et/ou à votre accès aux Services, et nous pouvons retenir les fonds attribués. En outre, dans un tel cas, le candidat accepte de restituer à la société tous les fonds précédemment attribués. Lorsque vous soumettez une demande pour le Programme de subvention, vous acceptez de coopérer au processus de demande, y compris, sans limitation, en soumettant tous les documents requis en temps voulu, et, si nécessaire, d'obtenir des informations dont nous pourrions avoir besoin de la part de tiers. En tant que demandeur, vous reconnaissez et acceptez que notre capacité à faciliter le traitement de la demande de subvention et la participation au programme de subvention dépend de cette coopération.

**1.5 Partage d'informations.** Afin de faciliter le programme de subventions, le demandeur demande à la société de divulguer, d'échanger et de fournir aux fournisseurs de subventions, aux juges du programme de subventions, aux membres du comité de conformité ou du comité de sélection et/ou aux autres fournisseurs de services de la société ou du fournisseur de subventions, toutes les informations que nous avons recueillies dans le but d'administrer, d'évaluer votre capacité à vous qualifier, de juger votre demande et/ou de réaliser tout autre aspect du programme de subventions.

Veuillez consulter le [politique de confidentialité du programme de subventions](#) ou nous contacter comme indiqué à la section 11.5 ci-dessous si vous souhaitez obtenir plus de détails concernant l'utilisation de vos informations personnelles dans le cadre du programme de subventions.

**1.6 Accord sur des conditions supplémentaires.** Si vous êtes autorisé à participer au programme de subventions, il se peut que vous deviez conclure des accords supplémentaires ou des conditions supplémentaires comme condition pour recevoir une bourse.

**1.7 Attribution des subventions.** Une fois la fenêtre de demande fermée, les comités de sélection et de conformité des entreprises examineront les demandes dûment soumises et recommanderont l'octroi de subventions aux entreprises admissibles. Les décisions relatives à l'attribution des subventions et à leur montant seront prises par les membres du comité de sélection de la société, à leur seule discrétion, sur la base de leur évaluation de l'impact et

des besoins globaux. Le demandeur comprend que toutes les décisions concernant le respect des conditions d'éligibilité et toutes les décisions concernant les demandes, les récompenses et les montants des récompenses sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun appel ou concours. Le demandeur accepte la décision des entités du programme, y compris, sans limitation, les comités de conformité et de sélection de la société, et accepte que les entités du programme ne soient pas obligées de donner des informations relatives à leur décision sur la qualification et la participation du demandeur au programme de subvention, ni à la décision sur le montant de l'argent ou des services à subventionner.

**1.8 Utilisation des fonds de subvention.** Le candidat n'utilisera pas les fonds fournis dans le cadre du programme de subventions

- a) dans le but de promouvoir toute activité commerciale liée à la production, au développement, à la promotion, à la vente ou à la distribution de produits :
- (i) de drogues récréatives illégales ou de suppléments dangereux;
  - (ii) d'armes, de munitions ou d'explosifs;
  - (iii) de produits ou de services pour adultes;
  - (iv) d'enchères au centime près;
  - (v) de modèles de commercialisation à plusieurs niveaux;
  - (vi) de prêts sur salaire accordés à des tiers pour infraction;
  - (vii) d'avances sur salaire;
  - (viii) de publicité discriminatoire;
  - (ix) la publicité religieuse;
  - (x) les questions sociales, les élections ou la politique;
  - (xi) les loteries;
  - (xii) les jeux de hasard en argent réel;
  - (xiii) les produits ou services illégaux; ou
- b) de toute autre manière qui violerait les lois applicables, y compris, sans limitation, de toute manière qui constituerait un pot-de-vin, une ristourne illégale, une contribution illégale à une campagne, ou toute autre violation des lois applicables en matière de lutte contre la corruption, d'activité politique, de sanctions économiques ou autres

(collectivement, les éléments énoncés aux points a) et b) ci-dessus sont ci-après dénommés les « **Restrictions de la subvention** »).

Le demandeur comprend et accepte qu'il devra, comme condition pour recevoir une subvention, tenir des dossiers adéquats pour prouver qu'il respecte les restrictions de la subvention et de mettre à la disposition de l'entreprise ou du fournisseur de la subvention, à des moments raisonnables, des dossiers relatifs à son utilisation des fonds de la subvention pour examen et audit.

## 1.9 Taxes.

- a) Dans toute la mesure permise par le droit applicable, tous les impôts, ainsi que toutes les dépenses découlant de l'acceptation ou de l'utilisation de la subvention et non spécifiées dans les conditions comme étant fournies dans le cadre du programme de subvention, sont sous votre seule responsabilité.
- b) Aux fins des présentes Conditions, « **Taxes** » signifie tous les impôts, surtaxes, droits, prélèvements, frais, cotisations, réévaluations, retenues, et autres charges de toute nature, imposés ou perçus par toute autorité gouvernementale (y compris, sans limitation, l'Agence du revenu du Canada [« **ARC** »]), qu'ils soient contestés ou non, y compris les revenus fédéraux, provinciaux, territoriaux, d'État, municipaux et locaux, étrangers et autres, les franchises, le capital, les biens immobiliers, les biens personnels, les retenues à la source, les salaires, la santé, les transferts, la valeur ajoutée, les alternatives ou l'ajout d'un impôt minimum, incluant la TVH/TPS, les ventes, l'utilisation, la consommation, les droits d'accise, les droits de douane, les droits antidumping, les droits compensateurs, la valeur nette, l'estampille, l'enregistrement, la franchise, les salaires, l'emploi, l'éducation, le commerce, l'école, l'amélioration locale, les taxes de développement et d'occupation, les droits, les prélèvements, les impôts, les redevances, les évaluations et les retenues et les contributions au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, les primes d'assurance emploi et toutes les autres taxes et redevances gouvernementales similaires, les prélèvements ou évaluations de toute nature imposés par une autorité gouvernementale, y compris les versements échelonnés, les intérêts, les pénalités ou autres ajouts qui y sont associés, qu'ils soient ou non contestés.
- c) Avant de recevoir une subvention, vous devrez fournir aux Entités du Programme une déclaration de revenus de l'ARC dûment complétée, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), pour le dernier exercice fiscal du demandeur, ou toute autre preuve substantielle sur le revenu annuel, le cas échéant.
- d) Les Entités du Programme seront autorisées à déduire et à retenir de tous les fonds octroyés dans le cadre du Programme de subventions les montants qui doivent être déduits et retenus en vertu de la loi en ce qui concerne le versement de ces paiements. Dans la mesure où des montants sont ainsi retenus, ces montants retenus seront considérés comme ayant été payés à la personne pour laquelle cette déduction et retenue a été effectuée.
- e) Indépendamment de toute mesure prise par une partie concernant les impôts ou autres paiements, le cas échéant, qui découlent du paiement de la subvention (« **Éléments fiscaux** »), vous reconnaissez et acceptez que la responsabilité finale de tous les éléments fiscaux légalement dus par vous est et reste votre responsabilité et peut dépasser le montant (le cas échéant) effectivement retenu par les entités du programme. Vous vous

engagez à prendre les dispositions nécessaires (et à indemniser les entités du programme et chacune de leurs filiales et sociétés affiliées respectives) pour tout élément fiscal. Vous reconnaissez et acceptez en outre que vous êtes seul responsable de la production de tous les documents pertinents qui peuvent être requis en relation avec la subvention, ou tout élément fiscal, autres que les déclarations ou documents qui sont l'obligation spécifique des entités du programme conformément aux lois applicables, tels que, mais sans s'y limiter, les déclarations d'impôt sur les sociétés ou les déclarations de revenus en relation avec la subvention. Vous reconnaissez en outre que les Entités du programme :

- (i) ne font aucune représentation ou engagement concernant le traitement des éléments fiscaux en relation avec tout aspect de la subvention; et
- (ii) ne s'engagent pas et ne sont pas obligées de structurer les termes de la subvention pour réduire ou éliminer votre responsabilité pour les éléments fiscaux, ou d'atteindre un résultat fiscal particulier.

- f) En outre, si vous devenez assujéti à des éléments fiscaux dans plus d'une juridiction, vous reconnaissez et acceptez que les entités du programme puissent être tenues de retenir ou de comptabiliser des éléments fiscaux dans plus d'une juridiction.

## 2. Propriété.

**2.1 Services.** Sauf en ce qui concerne les informations ou les données que vous soumettez par le biais des services (collectivement, « **vos données** »), vous acceptez que la société et ses fournisseurs détiennent tous les droits, titres et intérêts dans les services. Vous ne devez pas retirer, altérer, modifier, faire de l'ingénierie inverse ou masquer les droits de propriété intellectuelle incorporés dans les Services ou les accompagnant. La Société conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les Services ou toute modification de ceux-ci (que ces modifications soient apportées par vous ou par la Société). Aux fins des présentes conditions, les « **droits de propriété intellectuelle** » désignent tous les droits enregistrés et non enregistrés accordés, faisant l'objet d'une demande ou existant actuellement ou à l'avenir en vertu de toute loi sur les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, les secrets commerciaux, la protection des bases de données ou d'autres droits de propriété intellectuelle, et tous les droits ou formes de protection similaires ou équivalents, dans toute partie du monde.

**2.2 Licence sur vos données.** Vous accordez aux entités du programme un droit et une licence non exclusifs et entièrement sous-licenciés d'utiliser, de distribuer, de commercialiser (conformément à la section 2.3) et de reproduire vos données (en tout ou en partie) aux fins de l'exploitation et de la fourniture des services. Vous acceptez que vous, et non la société, soyez responsable de toutes vos données que vous mettez à disposition sur ou dans les services.



**2.3 Droits de publicité.** Les entités du programme peuvent élaborer des documents de promotion et de marketing concernant la participation du demandeur au programme de subvention ou aux services fournis dans le cadre de celui-ci. Les Entités du Programme peuvent utiliser le nom du Demandeur et sa marque commerciale comme référence publique et privée, sans limitation, dans le matériel de marketing et de promotion des Entités du Programme, y compris, mais sans s'y limiter, les communiqués de presse, les articles de bulletins d'information, les références de sites Web et les courriers électroniques. Les demandeurs peuvent être amenés à signer un communiqué de presse reconnaissant les droits de publicité énoncés dans cette section.

**3. Conduite des utilisateurs. Vous vous engagez à ne pas, en aucun cas :**

- a) Soumettre toute information sciemment fausse ou trompeuse aux Entités du programme;
- b) Usurper l'identité d'une personne ou d'une entité, ou déclarer faussement ou déformer de toute autre manière votre affiliation avec une personne ou une entité;
- c) Tentative d'accès ou d'utilisation du compte tiers d'un autre utilisateur sans autorisation;
- d) Créer ou utiliser une fausse identité;
- e) Violier intentionnellement ou non toute loi ou réglementation locale, provinciale, nationale ou internationale applicable, ou toute ordonnance d'un tribunal;
- f) Mettre à disposition toute donnée, information ou contenu qui enfreint les droits de toute personne ou entité; ou
- g) Télécharger, afficher, envoyer par courrier électronique, transmettre ou rendre disponible de toute autre manière tout matériel contenant des virus logiciels ou tout autre code, fichier ou programme informatique conçu pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel ou matériel informatique ou de tout équipement de télécommunication.

**5. Indemnisation.**

Vous acceptez d'indemniser et de tenir à couvert les entités du programme, ainsi que chacune de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, partenaires et concédants de licence respectifs (collectivement, la/les « **partie(s) du programme** » ou la/les « **partie(s) indemnisée(s)** ») contre toute réclamation, perte, coût, responsabilité et dépense (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) liés à ou découlant de :

- a) vos données, y compris, sans limitation, toute inexactitude de celles-ci;
- b) votre violation des conditions;
- c) votre violation de tout droit d'une autre partie (y compris, mais sans se limiter à, la violation des droits de propriété intellectuelle); ou
- d) votre violation de toute loi, règle ou réglementation applicable.

Les parties indemnisées se réservent le droit, à chacun de leurs propres frais, d'assumer la défense et le contrôle exclusifs de toute question autrement sujette à indemnisation par vous,

auquel cas vous coopérerez pleinement avec la partie indemnisée concernée pour faire valoir toute défense disponible. Cette disposition ne vous oblige pas à indemniser une des Parties indemnisées pour toute pratique commerciale déraisonnable de cette partie ou pour toute fraude, tromperie, fausse promesse, fausse déclaration ou dissimulation, suppression ou omission de tout fait matériel en rapport avec les Services fournis en vertu des présentes. Vous acceptez que les dispositions de la présente section survivent à toute résiliation de votre compte tiers, des Conditions ou de votre accès aux Services.

## **5. Exclusion de garanties et conditions.**

**5.1 Tel quel.** VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LE DROIT APPLICABLE, VOTRE UTILISATION DES SERVICES SE FAIT À VOS PROPRES RISQUES, ET QUE LES SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET « TELS QUE DISPONIBLES » SANS AUCUNE GARANTIE, DÉCLARATION OU CAUTION, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN FAIT OU EN DROIT, QU'ELLE SOIT CONNUE À L'HEURE ACTUELLE OU PROMULGUÉE ULTÉRIEUREMENT, CONCERNANT LEUR UTILISATION OU LEUR JOUISSANCE.

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE PAR LES PRÉSENTES TOUTES LES CONDITIONS ET GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES, STATUTAIRES OU AUTRES (Y COMPRIS TOUTES LES CONDITIONS ET GARANTIES DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DE L'USAGE OU DES PRATIQUES COMMERCIALES), ET DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTES LES CONDITIONS ET GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON-CONTREFAÇON. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LA SOCIÉTÉ NE POSE AUCUNE CONDITION NI NE GARANTIT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT QUE LES SERVICES, OU TOUT AUTRE BIEN, SERVICE, TECHNOLOGIE OU MATÉRIEL DE LA SOCIÉTÉ OU D'UN TIERS (Y COMPRIS TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL), OU TOUT PRODUIT OU RÉSULTAT DE L'UTILISATION DE L'UN D'ENTRE EUX, RÉPONDRONT À VOS EXIGENCES OU À CELLES D'AUTRES PERSONNES, FONCTIONNERONT SANS INTERRUPTION, ATTEINDRONT TOUT RÉSULTAT PRÉVU, SERONT COMPATIBLES OU FONCTIONNERONT AVEC TOUT AUTRE BIEN, SERVICE, TECHNOLOGIE OU MATÉRIEL (Y COMPRIS TOUT LOGICIEL, MATÉRIEL, SYSTÈME OU RÉSEAU), OU SERONT SÛRS, PRÉCIS, COMPLETS, SANS CODE NUISIBLE OU SANS ERREUR. TOUS LES COMPOSANTS DE SOURCE OUVERTE ET AUTRES MATÉRIELS DE TIERS SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET TOUTE CONDITION, REPRÉSENTATION OU GARANTIE DE OU CONCERNANT L'UN D'EUX EST STRICTEMENT ENTRE VOUS ET LE TIERS PROPRIÉTAIRE OU DISTRIBUTEUR DE CES COMPOSANTS DE SOURCE OUVERTE ET MATÉRIELS DE TIERS.

AUCUN CONSEIL OU INFORMATION, ORAL OU ÉCRIT, OBTENU DE LA SOCIÉTÉ OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES NE CRÉERA UNE GARANTIE NON EXPRESSÉMENT FAITE.

**5.2 Absence de responsabilité pour le comportement des tiers.** VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LES PARTIES INDEMNISÉES NE SONT PAS RESPONSABLES, ET VOUS ACCEPTEZ DE NE PAS CHERCHER À LES TENIR POUR RESPONSABLES, DE LA CONDUITE OU DES INFORMATIONS

DE TIERS. NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE L'EXACTITUDE OU DE LA QUALITÉ DES SERVICES OU DES INFORMATIONS DE TIERS.

## **6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.**

**6.1 EXONÉRATION DE CERTAINS DOMMAGES.** EN AUCUN CAS LA SOCIÉTÉ, LES ENTITÉS DU PROGRAMME, OU L'UN DE LEURS DIRIGEANTS, DIRECTEURS, ACTIONNAIRES, EMPLOYÉS, AGENTS, DISTRIBUTEURS, REVENDEURS, ENTREPRENEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU FOURNISSEURS RESPECTIFS NE SERONT RESPONSABLES, EN VERTU OU EN RELATION AVEC LES CONDITIONS OU SON OBJET, SELON UNE QUELCONQUE THÉORIE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE, Y COMPRIS LA RUPTURE DE CONTRAT, LE DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU AUTRE, POUR TOUTE (A) AUGMENTATION DES COÛTS, DIMINUTION DE LA VALEUR OU PERTE D'ACTIVITÉ, DE PRODUCTION, DE REVENUS OU DE PROFITS, (B) PERTE DE CLIENTÈLE OU DE RÉPUTATION, (C) UTILISATION, INCAPACITÉ D'UTILISATION, PERTE, INTERRUPTION, LE RETARD OU LA RÉCUPÉRATION DE TOUT LOGICIEL OU COMPOSANT DE SOURCE OUVERTE OU D'AUTRES MATÉRIELS DE TIERS, (D) LA PERTE, LES DOMMAGES, LA CORRUPTION OU LA RÉCUPÉRATION DE DONNÉES, OU LA VIOLATION DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES OU DU SYSTÈME, (E) LE COÛT DE BIENS OU DE SERVICES DE REMPLACEMENT, OU (F) LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX, AGGRAVÉS, PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, DANS CHAQUE CAS, QUE CES PERSONNES AIENT ÉTÉ OU NON INFORMÉES DE LA POSSIBILITÉ DE CES PERTES OU DOMMAGES OU QUE CES PERTES OU DOMMAGES AIENT ÉTÉ OU NON PRÉVISIBLES, ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE TOUT RECOURS CONVENU OU AUTRE DE SON OBJECTIF ESSENTIEL.

**6.2 PLAFOND DE RESPONSABILITÉ.** EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE LA SOCIÉTÉ, DES ENTITÉS DU PROGRAMME, OU DE L'UN DE LEURS DIRIGEANTS, DIRECTEURS, ACTIONNAIRES, EMPLOYÉS, AGENTS, DISTRIBUTEURS, REVENDEURS, ENTREPRENEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES OU FOURNISSEURS RESPECTIFS, DÉCOULANT DES CONDITIONS OU LIÉE À CELLES-CI, QU'ELLE DÉCOULE OU SOIT LIÉE À UNE RUPTURE DE CONTRAT, À UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), À LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU À TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE, NE DÉPASSERA 100 \$. LES LIMITES PRÉCÉDENTES S'APPLIQUENT MÊME SI UN RECOURS NE RÉALISE PAS SON OBJECTIF PRINCIPAL.

**6.3 BASE DE L'ACCORD.** LES LIMITATIONS DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS ÉNONCÉES DANS CETTE SECTION 6 SONT DES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA BASE DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA SOCIÉTÉ, LES ENTITÉS DU PROGRAMME ET VOUS.

## **7. Libération.**

LE DEMANDEUR RENONCE, LIBÈRE, S'ENGAGE À NE PAS POURSUIVRE ET DÉCHARGE LES ENTITÉS DU PROGRAMME ET LEURS SOCIÉTÉS MÈRES, FILIALES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, AGENCES DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION RESPECTIVES, AINSI QUE LES EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS, AGENTS, DIRECTEURS, ADMINISTRATEURS, SUCCESSEURS ET AYANTS DROIT DE TOUT CE QUI PRÉCÈDE

(COLLECTIVEMENT, LES « **PARTIES LIBÉRÉES** ») DE TOUTE RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION, PERTE, LES DOMMAGES, COÛTS ET DÉPENSES (Y COMPRIS LES FRAIS D'AVOCAT) DE TOUTE NATURE (COLLECTIVEMENT, LES « **RÉCLAMATIONS** ») DÉCOULANT DE OU LIÉS AU PROGRAMME DE SUBVENTION OU À L'UTILISATION DES SERVICES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE INTERACTION AVEC OU CONDUITE D'AUTRES UTILISATEURS OU DE SITES WEB TIERS DE TOUTE NATURE DÉCOULANT DE OU LIÉS AUX CONDITIONS OU À VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION OU À L'UTILISATION DES SERVICES. LA DÉCHARGE, LA RENONCIATION ET L'ENGAGEMENT DE NE PAS INTENTER DE POURSUITES QUI PRÉCÈDENT COMPRENNENT, SANS S'Y LIMITER, LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT D'UNE THÉORIE DE CONTRAT, DE GARANTIE, DE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, QU'ELLE SOIT ACTIVE, PASSIVE OU IMPUTÉE), DE RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE.

## **8. Les recours.**

**8.1 Violations.** Si une ou plusieurs parties libérées ont connaissance d'une éventuelle violation des conditions par vous, les entités du programme se réservent le droit d'enquêter sur cette violation. Si, à la suite de l'enquête, une (des) partie(s) libérée(s) pense(nt) qu'une activité criminelle a eu lieu, les entités du programme se réservent le droit de soumettre l'affaire à, et de coopérer avec, toutes les autorités légales applicables. Les Entités du Programme ont le droit, sauf dans la mesure interdite par la loi applicable, de divulguer toute information ou matériel sur ou dans les Services, y compris, sans limitation, vos données, en possession de la Société en relation avec votre utilisation des Services, à :

- a) se conformer aux lois applicables, aux procédures légales ou aux demandes gouvernementales;
- b) faire respecter les Conditions;
- c) répondre à toute réclamation selon laquelle vos données violent les droits de tiers;
- d) répondre à vos demandes de service client; ou
- e) protéger les droits, la propriété ou la sécurité personnelle des entités du programme, de ses utilisateurs ou du public, et de tous les responsables de l'application de la loi ou autres responsables gouvernementaux, comme les entités du programme le jugent nécessaire ou approprié, à leur seule discrétion.

**8.2 Violation.** Dans le cas où les Entités du Programme déterminent, à leur seule discrétion, que vous avez enfreint une partie des Conditions, ou que vous avez fait preuve d'une conduite inappropriée en ce qui concerne les Services, les Entités du Programme se réservent le droit

- a) supprimer toute donnée vous concernant fournie par le biais des Services;
- b) mettre fin à votre (vos) demande(s) en cours si vous êtes un Demandeur;
- c) interrompre votre accès à tout Service; et/ou
- d) poursuivre toute autre action que les Entités du Programme jugent appropriée.

Tout Candidat qui reçoit une subvention dans le cadre du Programme de subvention accepte de retourner aux Entités du Programme toute subvention accordée si le Candidat enfreint les Conditions.

## **9. Durée et résiliation.**

**9.1 Durée du mandat.** Les Conditions commencent à la date à laquelle vous les acceptez (comme décrit dans le préambule ci-dessus) et restent pleinement en vigueur pendant que vous utilisez les Services, à moins qu'elles ne soient résiliées plus tôt conformément aux Conditions.

**9.2 Utilisation préalable.** Nonobstant ce qui précède, si vous avez utilisé les services avant la date à laquelle vous avez accepté les conditions, vous reconnaissez et acceptez par les présentes que ces conditions ont commencé à la date à laquelle vous avez utilisé les services pour la première fois (la date la plus proche étant retenue) et qu'elles resteront pleinement en vigueur pendant que vous utilisez les services, à moins qu'elles ne soient résiliées plus tôt conformément aux conditions.

**9.3 Fin de la prestation de services par vous.** Les conditions resteront en vigueur jusqu'à ce que votre compte tiers soit résilié comme prévu dans les présentes, ou que vous envoyiez un courriel à la société à l'adresse [BizResilience@CBRN.ca](mailto:BizResilience@CBRN.ca).

Vous pouvez supprimer votre compte tiers à tout moment, pour quelque raison que ce soit, en envoyant un courriel à [BizResilience@CBRN.ca](mailto:BizResilience@CBRN.ca).

**9.4 Effet de la résiliation.** La résiliation d'un service comprend la suppression de l'accès à ce service et l'interdiction de l'utilisation ultérieure du service. En cas de résiliation d'un service, votre droit d'utiliser ce service sera automatiquement résilié immédiatement. Vous comprenez que toute résiliation des services peut entraîner la suppression de vos données associées à ceux-ci dans nos bases de données en ligne. La société n'aura aucune responsabilité envers vous pour toute suspension ou résiliation, y compris, sans limitation, pour la suppression de vos données. Toutes les dispositions des Conditions qui, de par leur nature, devraient survivre, survivront à la résiliation des Services, y compris, sans limitation, les dispositions relatives à la propriété, les exclusions de garantie et la limitation de responsabilité.

**9.5 Aucun enregistrement ultérieur.** Si votre (vos) enregistrement(s) ou votre capacité à accéder aux services ou à toute autre communauté de la société est interrompue par la société en raison de votre violation de toute partie des conditions, vous acceptez alors de ne pas tenter de vous réenregistrer ou d'accéder aux services ou à toute communauté de la société en utilisant un nom de membre différent ou autrement. Dans le cas où vous violeriez la phrase précédente, la société se réserve le droit, à sa seule discrétion, de prendre

immédiatement une ou toutes les mesures énoncées dans le présent document sans préavis ou avertissement.

## **10. Dispositions générales.**

**10.1 Loi applicables et règlement des litiges.** Le Programme de subvention, les Services et tout litige en découlant ou s'y rapportant (que ce soit pour rupture de contrat, conduite délictueuse ou autre) seront régis par les lois de la province de l'Ontario, Canada, sans donner effet à ses conflits de lois ou à ses principes ou règles de choix de loi qui entraîneraient l'application des lois de toute autre juridiction. Toute action, poursuite ou procédure judiciaire liée au Programme de subvention (que ce soit pour rupture de contrat, conduite délictueuse ou autre) sera exclusivement portée devant les tribunaux provinciaux ou fédéraux situés dans la ville d'Ottawa, Ontario, Canada ou ayant juridiction sur celui-ci, et chaque candidat accepte et se soumet à la juridiction personnelle de ces tribunaux en ce qui concerne toute action, poursuite ou procédure judiciaire découlant du Programme de subvention ou liée à celui-ci. Sauf si la loi l'interdit, tous les litiges, réclamations et causes d'action entre un demandeur et une partie au programme découlant du programme de subventions ou des présentes conditions ou y étant liés doivent être résolus individuellement, sans recours à une forme quelconque d'action collective.

**10.2 Communications électroniques.** Les communications entre vous et la société et/ou le fournisseur de subventions utilisent des moyens électroniques, que vous visitiez les services ou envoyiez des courriers électroniques à la société ou au fournisseur de subventions, ou que la société et/ou le fournisseur de subventions affiche des avis sur les services ou communique avec vous par courrier électronique. Des tarifs de données peuvent être appliqués pour chaque courrier électronique envoyé ou reçu. Votre fournisseur de téléphonie mobile ne peut pas fournir les services nécessaires pour communiquer avec les entités du programme concernant ce programme. Les candidats doivent consulter les plans tarifaires de leur fournisseur de téléphonie mobile avant de participer à ce Programme. À des fins contractuelles, vous :

- 1) consentez à recevoir des communications de la société et/ou du fournisseur de subventions sous forme électronique; et
- 2) acceptez que tous les conditions, accords, notifications, divulgations et autres communications que la société et/ou le fournisseur de subventions vous fournit par voie électronique satisfassent à toute exigence légale que ces communications satisferaient si elles étaient faites par écrit. Ce qui précède n'affecte pas vos droits statutaires.

**10.3 Affectation.** Les conditions, ainsi que vos droits et obligations en vertu des présentes, ne peuvent être cédées, sous-traitées, déléguées ou autrement transférées par vous sans le consentement écrit préalable de la société, et toute tentative de cession, de sous-traitance, de délégation ou de transfert en violation de ce qui précède sera nulle et non avenue.

Les candidats s'engagent à ne pas endommager ou provoquer l'interruption du programme de subvention et/ou à ne pas empêcher d'autres personnes de participer au programme de subvention. Les entités du programme se réservent le droit de restreindre ou d'annuler la participation à partir de toute adresse IP, adresse électronique ou domaine, dispositif, ou autre désignateur ou source identifiable si une participation frauduleuse ou préjudiciable est suspectée, comme déterminé par les entités du programme à sa seule discrétion. Les entités du programme se réservent en outre le droit de disqualifier tout candidat qui, selon elles, a tenté d'altérer ou d'entraver l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon fonctionnement du programme de subvention.

TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER UN SERVICE EN LIGNE OU UN SITE WEB OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU PROGRAMME DE SUBVENTION PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LES ENTITÉS DU PROGRAMME PEUVENT DISQUALIFIER TOUT PARTICIPANT OU CANDIDAT FAISANT UNE TELLE TENTATIVE ET PEUVENT DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

**10.4 Force Majeure.** Sans limiter toute autre disposition des Conditions, les Entités du Programme ne sont pas responsables ou redevables à tout Demandeur (ou à toute personne faisant une réclamation par l'intermédiaire de ce Demandeur) en cas de retard ou de manquement à ses obligations en vertu des présentes dans le cas où l'une des opérations ou activités des Entités du Programme est affectée par une cause ou un événement échappant au contrôle unique et raisonnable de l'Entité du Programme concernée (tel que déterminé par cette partie à sa seule discrétion), y compris, sans limitation, en raison d'un cas de force majeure, d'une défaillance de l'équipement, d'une menace ou d'actes terroristes réels, d'un raid aérien, acte d'ennemi public, guerre (déclarée ou non), troubles civils, insurrection, émeute, épidémie, pandémie, incendie, explosion, tremblement de terre, inondation, ouragan, conditions météorologiques exceptionnellement mauvaises, black-out, embargo, conflit de travail ou grève (légale ou illégale), pénurie de main-d'œuvre ou de matériel, interruption de transport de toute sorte, ralentissement du travail, toute loi, règle, règlement, action, ordre ou demande adopté, pris ou fait par une entité gouvernementale ou quasi-gouvernementale (que cet acte gouvernemental s'avère ou non invalide), ou toute autre cause, qu'elle soit ou non spécifiquement mentionnée ci-dessus.

**10.5 Questions, plaintes, réclamations.** Si vous avez des questions, des plaintes ou des réclamations concernant les services, veuillez nous contacter à l'adresse suivante [BizResilience@CBRN.ca](mailto:BizResilience@CBRN.ca). Nous ferons de notre mieux pour répondre à vos préoccupations. Si vous estimez que vos préoccupations ont été traitées de manière incomplète, nous vous invitons à nous le faire savoir pour une enquête plus approfondie.

**10.6 Notification.** Lorsque la société vous demande de fournir une adresse électronique, vous êtes tenu de lui communiquer votre adresse électronique la plus récente. Si la dernière adresse électronique que vous avez fournie à la société n'est pas valide ou si, pour une raison quelconque, elle n'est pas en mesure de vous envoyer les notifications requises/autorisées par les conditions, l'envoi par la société du courrier électronique contenant cette notification constituera néanmoins une notification effective. Vous pouvez envoyer une notification à la société à l'adresse électronique suivante [BizResilience@CBRN.ca](mailto:BizResilience@CBRN.ca). L'avis est réputé avoir été dûment donné le premier jour ouvrable suivant la transmission réussie du courrier électronique à la société.

**10.7 Dispense.** Toute renonciation ou tout manquement à l'application d'une disposition des Conditions en une occasion ne sera pas considéré comme une renonciation à une autre disposition ou à une telle disposition en une autre occasion.

**10.8 Divisibilité.** Si une partie des Conditions est jugée invalide ou inapplicable, cette partie sera interprétée de manière à refléter, autant que possible, l'intention initiale des parties, et les autres parties resteront pleinement en vigueur.

**10.9 Accord complet.** Les Conditions constituent l'accord final, complet et exclusif des parties en ce qui concerne l'objet des présentes et remplace et fusionne toutes les discussions antérieures entre les parties en ce qui concerne cet objet.